

QUOI DE NEUF ?

Point Information Jeunesse



ZOOM SUR...

Mon 1er appart : le début de l'autonomie !

Retrouver les PIJ sur :

<http://ij.sicoval.org>

www.facebook.com/pij31.castanet



PETIT LEXIQUE

- **Le bail** ou contrat de location : obligatoire, il précise les obligations du propriétaire et du locataire
- **Etat des lieux** : document établissant à l'entrée et à la sortie des lieux du locataire, l'état d'un immeuble ou d'un logement. Il est obligatoire pour les logements vides
- **Dépôt de garantie (caution)**: somme d'argent remise au bailleur par le locataire lors de son entrée dans les lieux. Elle est restituée en fin de location à condition qu'il ait payé ses loyers et charges et correctement entretenu le logement

S'INFORMER

L'ADIL

Agence Départementale pour l'information sur le Logement
4 rue Furgole, 31000 Toulouse - 05 61 22 46 22

Permanences sur le Sicoval, sur rdv au 05 62 24 09 07
1er mardi du mois à Belberaud à l'Asstel de 14h à 17h et à la Maison Communale de Solidarité à Ramonville de 9h à 12h

Au PIJ

vous trouverez des infos, des offres, des conseils....

L'ACTU - réseau Information Jeunesse

FORUM LOGEMENT AU CRIJ - 7 juillet de 13h30 à 18h
Annonces de location et colocation, conseils et accompagnement sur les aides au logement

LES CAFÉS COLOC' au CRIJ, inscription sur www.crij.org
Faire se rencontrer les personnes qui cherchent un (ou une) colocataire pour la rentrée

HORAIRE D'ÉTÉ DES PIJ

➢ A Castanet du 18 juillet au 4 septembre
Lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 17h
Mercredi : 9h—12h et 13h30 - 17h

➢ À Ramonville du 5 au 22 juillet
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 12h—16h

PIJ Castanet
Ancienne mairie
31320 Castanet-Tolosan

☎ 05 34 66 73 14
pij.castanet@sicoval.fr

PIJ Ramonville
Place Jean Jaurès
31520 Ramonville St Agne

☎ 05 61 75 10 04
pij.ramonville@sicoval.fr

Top départ pour le début d'une nouvelle vie : vous devez changer de ville pour étudier ? Suivre une nouvelle formation ? Pour un emploi ? Il va falloir se mettre à la recherche d'un logement.

Choisir le mode et le type de location

- **Dans le privé** : consulter les petites annonces de particuliers à particuliers sur www.crij.org, ou utiliser les services d'un professionnel en passant par une agence ? Avantages et inconvénients sur le site www.mapiaule.fr / rubrique se loger
- **Dans une HLM** : des organismes HLM proposent des résidences aux étudiants. Attribués sur critères sociaux, ils sont souvent meublés et situés en périphérie des grandes villes. Dossier en ligne sur www.demandelogeement31.fr

Définir un périmètre de recherche

Se procurer un plan de la ville où se trouve son lieu d'étude, de formation ou d'emploi, car la recherche de logement se fera en fonction de ce lieu

- **Si vous utilisez les transports en commun** : il est important d'envisager un logement à proximité d'un arrêt de bus ou station de métro et de commerces
- **Si vous disposez d'un moyen de transport** : il est possible d'élargir le périmètre de recherche, mais il ne faut pas oublier de prendre en compte le stationnement du véhicule

Affiner sa recherche en fonction de son budget

- **Recenser ses besoins** pour connaître la surface du logement, le nombre de pièces, l'aménagement : cuisine équipée, logement meublé ou vide...
- **Interroger son budget** afin de subvenir à ses besoins tout en assumant le loyer et les charges : eau, électricité, assurance, téléphone, Internet...

Se renseigner sur les aides possibles

- **Faire une simulation sur le site de la CAF** pour connaître le montant de l'aide au logement
www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits
- **Effectuer une demande** pour bénéficier de la **Clé** (Caution Locative Etudiante) : garantie de l'Etat qui permet aux étudiants sans garants personnels (ex les parents) de faciliter leur accès à un logement
<http://www.lokaviz.fr>
- **Se renseigner sur l'avance loca-pass** : prêt à taux zéro qui permet de financer le dépôt de garantie réclamé au locataire au moment de son entrée dans les lieux Voir les conditions sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490 et pour la demande sur <http://www.groupepile.com>
- **NOUVEAU : la garantie VISALE**
Elle couvre le locataire 3 ans en cas de difficultés de paiement de loyer pour sa résidence principale, dans le parc privé - Plus d'info sur www.visale.fr

La visite du logement : se poser les bonnes questions

- **Financières** : montant des charges, du dépôt de garantie, des frais d'agences
- **Etat du logement** : état des pièces, des surfaces, des équipements
- **Impressions générales** : sur le quartier, l'exposition, l'emplacement...

